

<b>CDG 76</b> <b>CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – 2017 / 2021</b> <b>RESUME DES ACTIONS CORRECTRICES</b>	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-287600027-20240402-2024-DEL-25-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 11/04/2024 Pour l'autorité compétente par délégation
--	--

La Chambre Régionale des Comptes de Normandie a examiné en 2022 la gestion du CDG 76 sur la période 2017-2021. Cinq « obligations de faire » et quatre « recommandations » lui ont été adressées à la suite de ce contrôle. Le présent document synthétise les réponses apportées par le CDG 76 un an après la transmission du rapport :

#### Obligation de faire :

- 1) Mettre la délégation du conseil d'administration au président en conformité avec les textes en vigueur : La délégation de pouvoir au président a été mise en conformité par le conseil d'administration lors de sa séance du 27 janvier 2023.
- 2) Mettre en œuvre le dispositif du socle commun de compétences : Le conseil d'administration a délibéré le 20 juin 2023 pour mettre en œuvre le socle commun de compétences. Ce dispositif a pour objet de permettre au CDG d'exercer, pour le compte des collectivités et établissements non affiliés, les missions visées à l'article L452-39 du CGFP. Au 21 mars 2024, les collectivités et établissements concernés, soit 20 au total, avaient tous délibéré favorablement.
- 3) Mettre en place un inventaire physique et comptable : Le CDG a engagé la démarche de mise en place de l'inventaire physique de ses biens. Tous les mobiliers, équipements et matériels ont été étiquetés avec des codes-barres de manière à pouvoir suivre l'évolution du parc. Le rapprochement avec l'inventaire comptable est en cours et se prolongera toute l'année 2024.
- 4) Régulariser le nombre des journées d'ARTT attribuées aux agents : Une délibération allant dans ce sens a été votée par le conseil d'administration lors de sa séance du 27 janvier 2023. Les agents du CDG ayant un rythme de travail de trente-neuf heures hebdomadaires bénéficient désormais de 23 jours d'ARTT contre 20 jours précédemment.
- 5) Cesser le versement de la prime de vacances : Une délibération a été votée par le conseil d'administration lors de sa séance du 24 mars 2023 pour cesser le versement de cette prime et intégrer son montant dans le RIFSEEP versé aux agents.

#### Recommandations :

- 6) Renforcer la coopération régionale : Le CDG 76 s'efforce de suivre cette recommandation et d'animer la coopération. Depuis le contrôle de la CRC, pas moins de 49 réunions ont été organisées à tous les niveaux entre les cinq centres de gestion. Il a par ailleurs été décidé de créer un budget régional afin de pourvoir au financement des actions communes.
- 7) Enrichir le rapport d'orientation budgétaire : Le CDG, à l'occasion de ses ROB 2023 et 2024, a suivi cette recommandation en renouvelant intégralement la maquette de ce rapport.
- 8) Faire bénéficier les collectivités non affiliées des prestations financées par la cotisation additionnelle : Ces missions facultatives d'intérêt général sont accessibles aux collectivités non affiliées.
- 9) Poursuivre la coopération avec le CNFPT : La coopération avec le CNFPT s'inscrit dans le cadre d'une convention régionale signée le 18 décembre 2020. Une feuille de route a été élaborée ; Elle comporte plusieurs axes de travail qui sont progressivement mis en œuvre.